

DELIBERATION

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 décembre, le Conseil de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération dûment convoqué, s'est assemblé à l'espace économique du Roudourou - Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaients présents les conseillers suivants :

ALLAIN Catherine - BEGUIN Jean-Claude - BERNARD Joseph - BOUGET Yannick - BOUILLOT Lise - BURLOT Gilbert - CADORET Guy - CLEC'H Vincent - COAIL Christian - COËDIC Jean - CONNAN Josette - CONNAN Guy - COULAU Philippe - DAGORN Aimé - DANNIC Jean-Yves - de CHAISEMARTIN Jean-Yves - DOLO Yannick - DOYEN Virginie - GAREL Pierre-Marie - GAUTIER Guy - GIUNTINI Jean-Pierre - GODFROY Brigitte - GOUAULT Jacky - GUILLOU Claudine - GUILLOU Rémy - HAMON Christian - HERVE Gérard - KERHERVE Guy - LACHATER Yves - LE BARS Yvette - LE BARS Yannick - LE BIANIC Yvon - LE COTTON Anne - LE CREFF Jacques - LE GALL Hervé - LE GALL Gilbert - LE GAOUYAT Samuel - LE GOFF Philippe - LE GOFF Yannick - LE HOUEROU Annie - LE LOUET Jean Paul - LE MASSON Monique - LE MEAUX Vincent - LE MEUR Daniel - LE MOIGNE Jean Paul - LE SAULNIER Brigitte - LE VAILLANT Gilbert - LE NORMAND Jean-Pierre - LEYOUR Pascal - LUTTON Emmanuel - PARISCOAT Dominique - PASQUIET Anne-Marie - POUPON Françoise - PRIGENT Marie-Yannick - PRIGENT Christian - RANNOU Hervé - ROBERT Didier - ROLLAND Paul - SALLIOU Pierre - SALOMON Claude - SCOLAN Marie-Thérèse - SIMON Yvon - TONDEREAU Sébastien - VINCENT Patrick - VITEL Jean-Claude - Evelyne ZIEGLER

Conseillers communautaires - pouvoirs :

Cinderella BERNARD	pouvoir à Jean COËDIC
Marie-Jo COCGUEN	pouvoir à Pierre SALLIOU
Anne DELTHEIL	pouvoir à Jacky GOUAULT
Yannick ECHEVEST	pouvoir à Anne LE COTTON
Dominique ERAUSO	pouvoir à Catherine ALLAIN
Bernard HAMON	pouvoir à Rémy GUILLOU
Cyril JOBIC	pouvoir à Yvette LE BARS
Annie LE GALL	pouvoir à Marie-Yannick PRIGENT

Conseillers communautaires absents excusés :

Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE - Danielle BREZELLEC - Vincent CLEC'H arrivé à 18h55 - Dominique CŒUR - Isabelle CORRE - Guilda GUILLAUMIN - Yannick KERLOGOT - Yannick LARVOR - Annie LE HOUEROU arrivée à 18h45 - Yvon LE MOIGNE - Claude LOZAC'H - Jacques MANGOLD - Jean-Paul PRIGENT - Michel RAOULT

<u>Nombre de conseillers en exercice</u>	<u>86 Titulaires - 44 suppléants</u>
<u>Présents</u>	<u>64 jusqu'à 19 h 00 (rapport 2018-12-04), puis 66</u>
<u>Procuration</u>	<u>8</u>
<u>Votants</u>	<u>72 conseillers (rapport 2018-12-04) puis 74</u>

Date d'envoi des convocations : mardi 11 décembre 2018

Mr Yannick LE GOFF a été désigné secrétaire de séance.

Objet - Vie associative et économie sociale - Politique de soutien à la vie assoc

Véritable moteur du lien social, les associations participent au dynamisme local, valorisent notre territoire et apportent des réponses dans des domaines riches et variés.

Guingamp-Paimpol Agglomération a affirmé en mai dernier, au travers d'une délibération-cadre, sa volonté de se montrer innovante dans sa relation avec les associations et de soutenir en lui-même le « fait associatif ».

La communauté d'agglomération Guingamp Paimpol souhaite mettre en œuvre un véritable dispositif d'animation collaboratif et participatif de la vie associative. Pour se faire, l'agglomération a décidé de créer un poste de chargée de mission à la vie associative et a notamment entériné un plan d'actions pour développer une politique de soutien qui revêt plusieurs formes :

- La définition de partenariats par la mise en œuvre de conventions d'objectifs et de moyens avec des associations du territoire,
- Un partenariat évènementiel, dont la vocation première est de renforcer l'attractivité du territoire et de donner une visibilité à l'action de l'agglomération,
- Le soutien à l'engagement associatif et bénévole en tant que tel en partenariat avec le Mouvement associatif de Bretagne et avec les services de l'Etat concernés par exemple,
- La contribution au financement d'emplois associatifs, service civique...

En 2018, l'agglomération aura apporté plus de 1.2 Millions d'euros aux associations du territoire

Enjeux

La communauté d'agglomération soutient les initiatives menées par des associations dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc à ce titre accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et en cohérence avec les orientations stratégiques de Guingamp Paimpol agglomération. En 2017 et 2018, dans l'attente de la définition d'une « ligne de partage » entre l'agglomération et les communes, Guingamp-Paimpol a maintenu les aides que les précédentes communautés de communes apportaient, et a pu ajouter certains soutiens complémentaires nouveaux. Il était annoncé la nécessité de clarifier cette ligne de partage pour 2019.

A l'heure de la rédaction du projet de territoire et de la modification des statuts, il semble nécessaire de constituer le cadre de référence des coopérations et liens tissés entre l'agglomération et les associations. La délibération cadre adoptée le 29 mai 2018 a ainsi posé différents axes de soutien à la vie associative, qu'il convient désormais de mettre en pratique pour 2019.

Dans ce contexte, il s'agit par cette délibération, poser le nouveau cadre de soutien à la vie associative, au regard du projet de territoire, du projet de l'agglomération, et des compétences qui seront effectivement exercées au 1^{er} janvier 2019, de définir la ligne de partage entre l'agglomération et les communes.

- ➔ Pour dessiner cette ligne de partage, il a été convenu d'un principe : le dynamisme associatif est une composante majeure de la vie locale, et les communes doivent pouvoir rester autant que possible un interlocuteur des bénévoles, des associations, et de leurs activités. En ce sens, l'agglomération entend conforter le rôle des communes, et penser son action en complémentarité / subsidiarité.

Propositions

Au regard des compétences et du projet de territoire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2018 définissant les compétences de l'agglomération en matière de soutien à la vie associative,

Il est proposé de donner corps à une politique de soutien à la vie associative en mettant en œuvre concrètement les orientations prises dans la délibération en date du 29 mai 2018 autour de :

Partenariat d'actions : au regard du projet de l'agglomération, du projet de territoire et de ses compétences, et du projet associatif de certains partenaires, des **conventions d'objectifs et de moyens** sont signées pour la mise en œuvre d'un programme commun et concerté. L'agglomération fait ainsi le choix de soutenir le fonctionnement de structures associatives, mais également de s'appuyer sur leurs compétences pour mettre en œuvre des orientations politiques qu'elle affirme.

- **Soit le soutien, en priorité, des associations conventionnées** a partenariats pluriannuels, et de la mise en place de dialogues de conventionnées. Cela représenterait aujourd'hui de l'ordre d'une quarantaine d'associations conventionnées pour plus de 1 millions d'euros.
- Réalisation de conventions transversales, réunissant l'ensemble des sujets de mobilisation.

Le partenariat évènementiel, dont la vocation première est de renforcer l'attractivité du territoire et de « donner à voir » l'action de l'agglomération. La démarche vise à la fois à développer une politique de « marketing territorial », mais également de témoigner d'un territoire actif, qui vit.

- Création au budget 2019 d'une ligne budgétaire dédiée à l'« évènementiel », pour des soutiens ponctuels, annuels. Hors associations conventionnées organisant des évènementiels (Festival Chants de marins, Festival de la St Loup, ...), l'agglomération a mobilisé en 2018 près de 70 000€ de soutiens évènementiels.
- Retour aux communes du soutien aux associations sportives (hors emplois associatifs portés par l'agglomération), le temps de définir une politique propre à l'agglomération.
- Définition d'une procédure spécifique de décision quant à l'usage de la ligne « évènementiel » : pilotage par le Cabinet, en coordination avec la Direction de la communication (marketing territorial, sponsoring, ...) pour instruction en exécutif après avis des services et élus référents et décision par le bureau communautaire.

Le soutien au fait associatif en lui-même : l'agglomération souhaite renforcer son soutien aux associations du territoire en apportant une « plus-value » sur des dispositifs communs.

- **Partenariat avec le Mouvement associatif de Bretagne** pour accompagner l'organisation d'un dialogue avec les associations du territoire (charte d'engagement réciproque, formations communes, assises de la vie associative). Soutien financier à ce titre du mouvement associatif (convention de partenariat 2019)
- Participation à différentes instances (CRIB22, Comité DLA, ...) et identification d'un budget spécifique pour la **Mission « Vie associative »**.

La mobilisation d'outils spécifiques permettant de conforter **l'engagement associatif** : emploi associatif, service civique, conseil de développement, concertation des acteurs sur la définition de certaines politiques ...

- Soutien financier aux emplois associatifs déjà conventionnés avec l'agglomération. Ce soutien se fait alors au titre de l'emploi / développement économique et ESS, et non au regard de la thématique.
- **Réflexion sur l'opportunité de reprendre l'ensemble des emplois associatifs départementaux financés aujourd'hui par des communes (et non par l'agglomération)**
- Identification d'un budget spécifique pour la création de missions de service civique, et accompagnement par un partenaire (Ligue de l'enseignement)
- Engagement d'une réflexion sur l'évolution du conseil de développement vers une instance propre à l'agglomération

Le soutien en nature, par la mise à disposition d'équipements communautaires (piscine, écoles de musiques, salles, ...), et d'éléments de communication (lots, relais communication, ...)

- Sur certains sites, du matériel est géré par l'agglomération (grilles d'exposition, barnums, ...) : pour une gestion de proximité, et ne pas se contraindre à une gestion « égalitaire », il est proposé de rendre ce matériel et cette gestion aux communes.
- Les Forums des associations : il est proposé qu'ils soient assurés par les communes, l'agglomération pouvant venir en appui, soit comme relais de communication, animer des rencontres complémentaires (débats, conférences, parallèle aux forums, ...)
- Maintien, au travers de conventions spécifiques, de l'usage des équipements communautaires.

Impacts

La mise en œuvre de cette politique maintient un haut niveau d'engagement de l'agglomération sur le soutien aux associations, tout en clarifiant sa politique en la matière.

- La définition de cette politique suppose une évolution concernant plusieurs associations, avec de possibles transferts aux communes, siège de ces associations, pour un montant estimé à 90 000€ environ.

- Les transferts aux communes concernent aussi certains aspects matériels des forums des associations.
- Dans le cadre de ses nouveaux statuts, l'agglomération ne maintient pas son soutien aux associations caritatives. Les financements dédiés seront transférés aux communes et les effets induits concertés avec les élus.
- Le fait d'affirmer la priorité donnée aux conventions de partenariat suppose que l'agglomération monte en compétence en termes de dialogue de gestion (services, élus), au travers d'un accompagnement par la mission Vie associative.
- Evolution du circuit de gestion des demandes de subvention : les conventions de partenariats sont suivies par les services et élus référents. Les nouvelles demandes devront être examinées, en opportunité par ces services.

Vu la délibération en date du 25 septembre 2018 définissant les compétences de l'agglomération dans le cadre du soutien à la vie associative,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 11 décembre 2018,

Au vu de ces éléments,

Lecture entendue et après avoir délibéré, par :

Pour 71 voix

Abstentions 2 - Virginie LE DOYEN - Yvon SIMON

Contre 1 - Emmanuel LUTTON

- se prononce favorablement sur cette politique de soutien à la vie associative sur le territoire de l'agglomération à partir de 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Président,

Vincent LE MEAUX

